



Avis n°2022-09

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 23 mai 2022  
sous la présidence de Marie-Karine LHOMME, Vice-Présidente en charge de la formation,  
de l'orientation et de l'insertion professionnelle**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1 ;  
**Vu** les statuts de l'Université.

Le quorum ayant été constaté en début de séance (40 membres présents et représentés).

**Rend l'avis suivant :**

**Objet : Proposition de schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap**

Le Conseil académique plénier a proposé à l'unanimité des suffrages exprimés le schéma directeur pluriannuel pour la période 2022-2025, joint en annexe.

**Résultat des votes :**

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 30

Nombre de voix favorables : 30

Fait à Lyon, le 24 mai 2022,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 30 mai 2022.*

**Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)**  
Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07  
[dajim@univ-lyon2.fr](mailto:dajim@univ-lyon2.fr) - [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)